



Administration communale
Contrôle des habitants
Av. du Temple 8
1462 Yvonand
Tél. 024 423 32 40
controle.habitants@yvonand.ch

Déclaration de dépôt d'une urne ou de cendres



Ce document doit parvenir à l'administration au minimum 3 jours avant la cérémonie.

L'urne ou les cendres de : _____

Date de la crémation : _____

Dépôt urne ou cendres :

L'urne est à déposer dans une nouvelle tombe cinéraire

L'urne est à déposer sur la tombe de : _____

Les cendres sont à déposer au jardin du souvenir du cimetière d'Yvonand.

Cérémonie et dépôt :

Date : _____ horaire : _____ h _____ (jusqu'à 16h00 les jours ouvrables)

Possibilité de commander une plaquette nominative pour le Jardin du souvenir au prix unitaire de CHF. 100.00 avec inscription (réalisée par nos soins, modèle unique)

Nom : _____ Prénom : _____

Année de naissance : _____ Année décès : _____

En application de l'art. 1 du tarif des inhumations pour les personnes domiciliées hors Yvonand un montant de CHF. _____ sera perçu.

Facturation à :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Lieu et date : _____

Signature pour la famille : _____